



PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD**

Spécial n° 30 - du 21 MAI 2015

SOMMAIRE

15-0189

fixant la composition du jury du concours externe d'adjoints administratifs de 1ere classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région corse au titre de l'année 2015



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA CORSE

PREFECTURE DE CORSE

SGAC

Arrêté n°15-0189 du 13 mai 2015

Fixant la composition du jury du concours externe d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Corse au titre de l'année 2015.

Le préfet de Corse

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du Président de la République du 14 juin 2013 nommant M. Christophe MIRMAND, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;

Vu l'arrêté préfectoral du 08 juillet 2013 portant délégation de signature à M. Blaise GOURTAY, secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud ;

Vu l'arrêté n° 2015071- 0001 du 12 mars 2015 portant ouverture au titre de l'année 2015 d'un concours externe d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Corse ;

Vu l'arrêté n° 2015071- 0001 du 12 mars 2015 portant ouverture au titre de l'année 2015 d'un concours externe d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Corse ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1^{er} – La composition du jury du concours externe pour le recrutement d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Corse au titre de l'année 2015 est fixée comme suit :

Président du jury :

Monsieur Jean HAYET, directeur départemental de la sécurité publique de la Corse-du-Sud.

Membres du jury :

Madame Valérie PAOLI, directrice adjointe de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse ;

Madame Caroline FOUCHET, directrice des moyens et de la mutualisation de la préfecture de la Corse-du-Sud ;

Monsieur Emmanuel GODWIN, chef du bureau de l'état major de la direction départementale de la sécurité publique de la Haute-Corse ;

Article 2 – Le secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Ajaccio, le 13 mai 2015

Pour le préfet et par délégation,

Le secrétaire général



Blaise GOURTAY

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.